



L'Office fédéral de la justice OFJ recherche pour la CNPT :

Expert/experte pour la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT)
10% Berne

La CNPT s'acquitte de ses tâches en toute indépendance.

VOS TACHES

- Vous visitez chaque année des lieux de privation de liberté en Suisse
- Vous formulez des recommandations à l'intention des autorités compétentes en vue d'améliorer la situation des personnes privées de liberté et de prévenir la torture et autres mauvais traitements
- Vous faites également des propositions au sujet de la législation en vigueur ou des projets de loi en la matière

VOS COMPETENCES

- Une bonne compréhension des normes internationales en matière de droits humains et/ou des connaissances approfondies en matière de droits fondamentaux
- Un engagement en qualité d'expert-e dans un organe de contrôle indépendant au niveau international ou national constitue un atout
- Maîtrise de deux langues nationales et bonnes connaissances de l'anglais; des connaissances d'autres langues constituent un atout
- Activités professionnelles n'entraînant pas d'éventuels conflits d'intérêts avec les tâches de la CNPT

Contact

Veillez adresser votre dossier de candidature jusqu'au 15 juin 2018 à l'Office fédéral de la justice, Madame Annemarie Gasser, Domaine de direction Droit pénal, Bundesrain 20, 3003 Berne ou par e-mail à : annemarie.gasser@bj.admin.ch. En cas de questions relatives à la sélection, veuillez vous adresser à Madame Nathalie Buthey (tél. 058 463 14 65). Pour des questions relatives à l'activité de la CNPT, vous pouvez contacter le secrétariat de la CNPT (tél. 058 465 16 20).

Numéro de référence :

Classe de salaire : Sans indication

Informations sur l'employeur

La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) a été instaurée par la Confédération suite à la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations-Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OP-CAT). Cet organe se compose de 12 membres, nommés pour quatre ans par le Conseil fédéral. Suite à une démission, un nouveau membre doit être élu pour le reste de la période administrative en cours (2018-2021). Aux vues des activités et de la composition actuelle de la commission, les personnes disposant d'une expertise dans le domaine de la

gériatrie ou des soins seront privilégiées. Les personnes italophones étant sous-représentées, nous nous réjouissons de recevoir leur candidature. La CNPT dispose d'un secrétariat permanent. Les membres reçoivent des indemnités journalières conformément à la législation fédérale. Cette activité nécessite 10 à 15 jours de travail par an.